

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT-GENIS-LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 11 décembre 2018

Compte-rendu affiché le 13 décembre 2018

Date de convocation
du Conseil Municipal : 5 décembre 2018

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Monsieur Roland CRIMIER

Secrétaire élu : Monsieur Guillaume
COUALLIER

Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed
GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian
DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves
DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe
GODIGNON, Guillaume COUALLIER, Karine
GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-
MALATRAIT, Christian ARNOUX, François VURPAS,
Marie-Paule GAY, Yves GAVAUT, Lucienne
DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL,
Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Bernard
GUEDON, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe
LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette
PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON,
Pascal BARD

Membres absents excusés à la séance :

Odette BONTOUX, Isabelle PICHERIT, Olivier
BROSSEAU, Anne-Marie JANAS, Aurélien
CALLIGARO

Pouvoirs :

Odette BONTOUX à Pascale ROTIVEL, Isabelle
PICHERIT à Mohamed GUOUGUENI, Olivier
BROSSEAU à Guillaume COUALLIER, Anne-Marie
JANAS à Roland CRIMIER, Aurélien CALLIGARO à
Jean-Philippe LACROIX

Membres absents à la séance :

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

ENSEIGNEMENT

PARCOURS ÉDUCATIFS :
PROGRAMMATION 2018-2019

Délibération : 12.2018.077

Transmis en préfecture le :

12 décembre 2018

RAPPORTEUR : Madame Nicole CARTIGNY

Parcours éducatif : programmation 2018-2019

Si programme et enseignement scolaire sont strictement de compétence de l'éducation nationale, les villes assurent le financement et la gestion des écoles primaires (maternelles et élémentaires).

L'ambition de la ville est d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif l'initiant autant aux disciplines sportives que culturelles ou environnementales. Aussi les services municipaux travaillent ils à donner sens et cohérence aux diverses actions proposées à destination des enfants, que ce soit pendant et hors temps scolaire.

Depuis plusieurs années maintenant, différents acteurs de la Ville (B612, La Mouche Théâtre & Cinéma, Les Musiques de Beauregard, intervenants musique, audiovisuel, et sport mais également projets développement durable) présentent un programme commun d'actions à destination des écoles saint-genoises. Ils y inscrivent notamment des liens entre des œuvres et des idées de parcours thématiques qu'ils ont imaginés ensemble.

Ce schéma permet de collaborer avec les différents établissements scolaires de la ville, dans une dynamique d'accompagnement de l'enfant et dans une complémentarité de rôles et d'actions :

- pour une ouverture des enfants sur le monde du sensible ;
- pour élargir l'horizon des enfants et les ouvrir sur le monde par la diversité des projets, des partenariats ;
- pour un partenariat en tenant compte des singularités complémentaires: enseignant/artiste/médiateur culturel/acteur du développement durable/éducateurs sportifs.

Pour la saison 2018-2019, il a été proposé un document unique avec l'ensemble des activités - culturelles/sportives/développement durable ; la présentation de toutes les activités aux équipes enseignantes de chaque groupe scolaire ; des pastilles "parcours croisés" identifiant les thèmes traités dans différents domaines.

Pour la 3^{ème} année, des ateliers multimédia sont proposés par un intervenant du Centre Social et Culturel des Barolles.

Les enfants des trois écoles publiques peuvent ainsi pendant un trimestre «se frotter» à l'utilisation de la photo, la vidéo, l'infographie...Les ateliers visent à développer l'éducation aux médias : savoir les utiliser, en particulier la télévision, être capable de jugement et d'esprit critique.

Au titre de cette action, il convient de verser une subvention au Centre Social et Culturel des Barolles de 9 000 € pour l'année scolaire 2018-2019.

Mesdames, Messieurs,

je vous demande de bien vouloir

- **OCTROYER** une subvention de 9 000 € au Centre Social et Culturel des Barolles pour l'année scolaire 2018-2019 au titre des ateliers multimédias proposés aux écoles. La répartition s'établissant sur la base de 3000 €/trimestre scolaire.
- **DIRE** que les crédits sont prévus au budget des exercices

Après avoir entendu l'exposé de Madame Nicole CARTIGNY,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

Roland CRIMIER



Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVault, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Olivier BROSSEAU, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.